



Communiqué de presse

Concarneau, le 3 juillet 2026

Centres de loisirs : une erreur d'anticipation ne doit pas créer de nouvelles inégalités

Il y a bientôt un an, la Ville faisait le choix de fermer le site d'accueil de loisirs de Keramporiel en estimant que les capacités restantes seraient suffisantes. Quelques mois plus tard, le nouveau maire reconnaissait lui-même qu'il y avait eu une mauvaise estimation des besoins des familles et annonçait la réouverture en urgence de 32 places supplémentaires pour l'été 2026.

Aujourd'hui, la Ville met en œuvre un nouveau règlement qui modifie les critères d'accès aux accueils collectifs de mineurs. Désormais, lorsque les places manqueront, les familles dont les parents travaillent bénéficieront d'une priorité d'accès et devront produire une attestation de leur employeur ou une déclaration sur l'honneur.

Nous comprenons parfaitement qu'une collectivité puisse être confrontée, ponctuellement, à une capacité d'accueil devenue insuffisante à la suite d'un aléa ou d'une évolution imprévue des besoins. Mais à Concarneau, **le maire a lui-même reconnu que la situation actuelle résultait d'une mauvaise estimation des besoins**. Dès lors, nous pensons que **la priorité devrait être d'adapter les capacités d'accueil aux besoins des familles**. Si une mesure exceptionnelle s'avère nécessaire, elle devrait être clairement présentée comme telle et assortie d'objectifs permettant d'y mettre fin.

Notre désaccord ne porte pas sur les difficultés rencontrées par les parents qui travaillent. Elles sont bien réelles. Il porte sur le fait de faire de la situation professionnelle des parents le principal critère de priorité lorsque les places viennent à manquer. **Ce choix donne une vision très réductrice des besoins des familles**. Or les réalités familiales sont bien plus diverses : recherche d'emploi, formation, séparation, rendez-vous médicaux, accompagnement d'un proche ou difficultés sociales... Toutes ces situations peuvent nécessiter un accueil de loisirs, même lorsqu'aucun des parents n'est en emploi. **Une politique éducative devrait partir de cette diversité des besoins, plutôt que de réduire les familles à leur seule situation professionnelle**.

Lors du conseil municipal, l'adjointe à l'éducation et à la jeunesse a évoqué le cas d'une mère qui risquait de devoir réduire son temps de travail faute d'avoir obtenu une place en accueil de loisirs. **Nous comprenons parfaitement cette situation. C'est un besoin réel auquel le service public doit pouvoir répondre**. Mais comment fera aussi une mère seule qui cherche un emploi ? Comment fera un parent engagé dans une formation ou un parcours d'insertion ? Comment fera une famille confrontée à une séparation qui doit s'organiser dans l'urgence ? Ces situations sont, elles aussi, des moments où un accueil de loisirs peut être déterminant.



La question n'est donc pas de savoir quels besoins sont légitimes. Ils le sont tous. La question est de savoir si la situation professionnelle des parents doit devenir le principal critère permettant de les départager.

Cette réforme n'est donc pas neutre. Les familles monoparentales sont très majoritairement composées de femmes. Dans un contexte où les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent importantes, **ce nouveau critère risque de renforcer des inégalités déjà existantes**, alors qu'un service public éducatif devrait précisément contribuer à les réduire.

Le maire a indiqué en conseil municipal que cette mesure avait vocation à être testée et qu'un bilan serait présenté. Nous prenons acte de cet engagement. Nous relevons toutefois qu'il ne figure pas dans le règlement adopté par le conseil municipal. Si cette mesure est réellement exceptionnelle, elle devrait être présentée comme telle dans le texte lui-même, avec les conditions permettant d'y mettre fin. Nous demandons que ce bilan soit rendu public et permette aux élus comme aux habitants d'évaluer les effets de cette réforme.

Notre conviction est simple : lorsqu'une collectivité sous-estime les besoins de la population, c'est au service public de s'adapter aux familles, et non aux familles de s'adapter à un service devenu insuffisant.